

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 23 JUIN 2025 À 20 HEURES

Date de la convocation : 13/06/2025

Transmise le : 13/06/2025

Membres élus : 15

en fonction : 13

présents : 10

Membres présents : M. Marc LECOEUR, Mme Dominique MAROQUIN, Mme Arlette KAMBRUN, M. Francis POMMIER, M. Denis FERRIÈRE, M. Jean-Jacques MOREAU, Mme Sylvie BLOTTIN, M. Jacques ROUSSEL, M. Philippe SOULIER, M. Serge HULINE.

Absents excusés : Mme Véronique TUFFIER, ayant donné pouvoir à M. MOREAU, Mme Yveline TEXIER, ayant donné pouvoir à M. FERRIÈRE, M. Stéphane RICHER.

Secrétaire de Séance : M. Francis POMMIER.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la dernière séance,
- T.L.P.E. 2026,
- Tarifs 2025,
- Ouvertures et clôtures,
- Questions diverses.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Adopté à l'unanimité des membres présents.

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE POUR L'ANNÉE 2026.

Monsieur le Maire indique aux Membres du Conseil Municipal qu'il convient de réviser le montant de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.) chaque année, avant le 1^{er} juillet afin de fixer les tarifs pour l'année suivante.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs suivants pour la T.L.P.E. 2026 :

Type de dispositif d'affichage	Montant pour superficie	Montant pour superficie
	$\leq 50 \text{ m}^2$	$>50 \text{ m}^2$
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (affichage non numérique)	18.90 €	37.80 €
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (affichage numérique)	56.70 €	113.30 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE les tarifs proposés pour la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2026.

TARIFS 2025.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs municipaux à l'assemblée et propose de les maintenir pour l'année 2025 mais propose cependant de rajouter des arrhes pour la réservation de salle en raison des annulations intempestives. Il propose ainsi de demander un versement au moment de la réservation, qui ne sera pas remboursé en cas de désistement.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE :

	Tarifs pour Habitants de la Commune	Tarifs pour Habitants Hors Commune
Apéritif	60 € Dont 30€ à la réservation	120 € Dont 60 € à la réservation
48 heures	250 € Dont 125 € à la réservation	350 € Dont 175 € à la réservation
Supplément chauffage du 1 ^{er} novembre au 1 ^{er} avril (pour location 48 heures)	100 €	100 €

Monsieur le Maire rappelle que la salle soit prêtée à titre gracieux pour les associations de la Commune dans la limite de 5 réservations par an, et que la caution et le ménage restent soumis aux mêmes règles que les locations.

Au-delà de ces 5 prêts, les tarifs proposés aux associations communales sont les suivants :

- Location en journée ou en soirée en semaine : 30 €
- Location pour une demi-journée en semaine : 15 €
- Location week-end : 115 €
- Caution (même tarif que pour les autres locataires) : 1 000 €
- Extincteur en cas de dégradation : 250 €

Il est précisé que ces tarifs pourront être révisés autant que nécessaire, afin de les ajuster aux hausses des tarifs de l'électricité notamment.

Pour les associations hors Commune, les tarifs sont les suivants :

- Location en journée ou en soirée en semaine : 60 €
- Location pour une demi-journée en semaine : 30 €
- Location week-end : 230 €
- Caution (même tarif que pour les autres locataires) : 1 000 €
- Extincteur en cas de dégradation : 250 €

Il est précisé que ces tarifs pourront être révisés autant que nécessaire, afin de les ajuster aux hausses des tarifs de l'électricité notamment.

- **TARIFS DES CONCESSIONS DE CIMETIÈRE :**

Concession Perpétuelle	900 €
Concession cinquantenaire	600 €
Concession trentenaire	300 €

- **TARIFS CONCESSIONS COLUMBARIUM :**

Concession de 20 ans	500 €
----------------------	-------

- **TARIFS CAVURNES :**

Concession de 20 ans : 100 €

La dispersion des cendres au jardin du souvenir ne fera pas l'objet de frais de dispersion. Les familles pourront faire graver, à leurs frais et conformément au règlement du cimetière, les nom et prénom(s) du défunt dont les cendres ont été dispersées, sur la stèle prévue à cet effet, après avoir reçu l'autorisation écrite de la Mairie.

- **ENTRETIEN INCOMBANT AUX HABITANTS :**

Monsieur le Maire indique que, pour certains habitants, nos multiples rappels ne sont pas suffisants pour que l'entretien des abords de leur logement (trottoirs, haies, ...) soit effectué. Ainsi, il propose de fixer une redevance pour la prise en charge de cette mission par la municipalité, à travers le travail de notre agent technique. Pour que le temps passé, les frais d'usure des outils et matériels nécessaires, ainsi que le cas échéant, le carburant soient pris en compte, il propose de fixer des tarifs selon les prestations accomplies.

Ainsi, si notre agent technique est amené à **entretenir les abords des propriétés** à la place des habitants, et après notification à ces derniers leur accordant 1 mois de délai pour se mettre en conformité, il sera facturé :

- **30 € du mètre linéaire pour le nettoyage de caniveaux,**
- **75 € du mètre linéaire de trottoir,**
- **300 € par m² de haie,**
- **400 € par voyage en déchetterie.**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération **N° 2023-05/13 en date du 22 Mai dernier, il a été décidé d'appliquer des** redevances d'occupation du domaine public à partir du 1^{er} janvier 2024 selon les modalités suivantes :

Désignation des occupations	Modalités de calcul	Tarif
Dépôt de matériaux (sable, bois, terre...)	Par m ² d'emprise au sol et par jour	1,00 €
Échafaudage	Par m ² d'emprise au sol et par jour	2,00 €

Bennes, nacelles, grue, engin de chantier	Par jour Par semaine	10,00 € 50,00 €
Clôture de chantier	Par m ² d'emprise au sol et par jour	2,00 €
Travaux d'isolation par l'extérieur	Versé une fois à la création coût au m ² selon l'emprise au sol	150,00 €
Surplomb sur le domaine public	Versé une fois à la création coût au m ²	50,00 €
Véhicule de vente ambulante régulier (camion-pizza, etc.)	Par année civile	150,00 €
Marchands ambulants occasionnel (Camions de vente, buvettes, snack...) Et forains hors festivités municipales	Emplacement de 2 m ² d'emprise au sol, par heure	5,00 €
Commerçants ambulants de restauration et forains à l'occasion de festivités municipales	Par jour emplacement de - de 5ml Par jour emplacement de + de 5 ml	30,00 € 50,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** les tarifs indiqués ci-dessus pour l'année 2025 et précise que toute facturation fera l'objet de l'émission d'un titre de recettes qui sera adressé à l'intéressé par le biais du Trésor Public.

OUVERTURES ET CLÔTURES.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par délibération **N° 2023-12/45 du 11 décembre 2023**, l'édification des clôtures en façade sur le domaine public a été soumise à une procédure de déclaration préalable, à compter du 1^{er} janvier 2024 sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R421-12 du code de l'urbanisme.

Il s'avère que cette disposition ne semble pas suffisamment explicite pour les habitants qui ne savent plus s'ils doivent réaliser une demande ou pas, ce qui génère de nombreuses procédures de mise en conformité.

À cet effet, Monsieur le Maire propose de soumettre l'ensemble des édifications de clôture à déclaration préalable et rappelle que toute ouverture donnant sur les chemins communaux est formellement interdite pour les véhicules. Seul un portillon « piéton » est accepté.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Soumet** l'ensemble des édifications et/ou remplacement de clôtures à Déclaration Préalable de Travaux ;
- **Rappelle** que toute ouverture pour les véhicules est interdite sur les chemins communaux (seul un portillon permettant un accès piéton est autorisé).

QUESTIONS DIVERSES

Groupement de commande SMAR : ils proposent aux Communes qui le désirent de mutualiser les commandes pour le broyage des vallées afin de réduire les coûts et permettre un entretien plus régulier. La Commune a adhéré à ce groupement.

Majorettes : le contrat s'achevant au 3 juillet, il conviendra d'en établir un nouveau pour la rentrée de septembre, avec une attention à porter sur le nombre d'élèves (la capacité de la salle étant restreinte à 55 personnes au maximum).

Commission des travaux : Monsieur le Maire propose de la réunir en septembre pour pouvoir faire le point sur les constructions non déclarées, le non entretien des propriétés, et regarder s'il est judicieux de combler le fossé en sortie de la Route de Dammarie (notamment en vue de faciliter l'entretien).

Poste animation : Notre agent d'animation nous a fait part de l'éventualité pour elle de quitter son poste, ne réalisant pas suffisamment d'heures pour vivre sereinement. Cette personne ayant de très grandes qualités, une implication hors norme, de nombreuses idées, ... Monsieur le Maire, Mme KAMBRUN et M. SOULIER notamment, jugent très regrettable de la laisser partir sans rien tenter. Face à cela, Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil Municipal sur les suites qu'ils souhaiteraient donner : recrutement d'un nouvel agent sur le contrat de 15 heures, modification du poste ? Compte-tenu du grand nombre d'heures réalisées pour certaines animations, il est souvent nécessaire de verser des heures complémentaires. Ainsi, il pourrait être opportun de proposer un poste à 30heures hebdomadaires annualisées. 7 élus seraient favorables, 4 s'abstiennent et 2 sont contre. Un projet de délibération sera donc soumis au Centre de Gestion pour faire évoluer le contrat vers un 30 heures si notre agent y est également favorable.

Octobre rose : Une marche sera organisée le dimanche 28 Septembre 2025.

Marché des créateurs : le dimanche 18 mai s'est tenue la 2^{ème} édition du marché des créateurs et producteurs locaux réunissant 32 participants. Le soleil et les visiteurs étaient au rendez-vous. Les retours sont tous très positifs autour de l'organisation de cet évènement.

Concert de gospel avec la chanteuse Dydy et la chorale Cluster de Lèves ; à l'église de Saint-Loup, ce samedi 28 Juin à 20h30, entrée libre, dons au chapeau à la sortie.

VALECO : L'entreprise revient vers la Mairie concernant une possibilité de partenariat ; une prise de position en amont de la décision préfectorale pourrait être intéressante pour la commune car la valorisation des parts est faible tant que le projet est incertain. Elle précise que toutefois, si les élus préfèrent se positionner sur ce sujet une fois l'autorisation préfectorale obtenue, cela est tout à fait possible même s'il est à noter que l'acquisition de parts de la société sera nettement plus onéreuse et donc moins intéressante pour la commune. De même, la promesse de convention de servitudes pour les voiries peut être signée dès que la Commune le souhaite ; le versement d'une indemnité d'immobilisation étant associée à la signature de ce document. Les élus préfèrent attendre de connaître la viabilité du projet avant tout engagement.

Prochain Conseil : lundi 15 Septembre 2025 à 20h00.

Vidanges collectives : La prochaine campagne sera proposée prochainement, avec BERTRAND ASSAINISSEMENT, tant les retours sont positifs vis-à-vis de cette entreprise.

Restauration du vitrail Baie 2 : L'entreprise de Claire BABET interviendra en début de semaine prochaine pour déposer le vitrail et le réinstallera après sa restauration courant septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Et ont signé les membres présents.

Le Maire,

Le secrétaire,

Les membres présents,